



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Découvrir le champ professionnel Hygiène Alimentation Services en SEGPA

Réalisé par Mesdames :

FLEUROT Elodie, PLP BSE

FOUCHER Valérie, PLP BSE

LAZARE Adeline, PLP BSE

PESELON Valérie, PLP BSE

SAINMONT Hélène, PLP BSE

# Table des matières

## 1 – La SEGPA, une structure incluse au collège

1 - 1 D'où vient la SEGPA ? un peu d'histoire	p 4
1 - 2 Les textes réglementaires	p 5
1 - 3 L'organisation de la structure	p 6

## 2 – Les élèves de la SEGPA, des collégiens à part entière

2 - 1 Le profil des élèves : les connaître pour les comprendre	p 8
2 - 2 Les cycles d'enseignements	p 9
2 - 3 Comment les élèves accèdent-ils en SEGPA ?	p 10

## 3 – L'organisation pédagogique

3 - 1 Les enseignements de la 6ème à la 3ème	p 11
3 - 2 Les parcours éducatifs	p 11
3 - 3 La préparation à l'accès à une formation professionnelle	p 12
3 - 4 Les Accompagnements Personnalisés	p 13
3 - 5 Les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires	p 13
3 - 6 Les inclusions	p 14

## 4 - Enseigner en champ professionnel H.A.S.

4 - 1 Les missions du P.L.P. en H.A.S.	p 17
4 - 2 Comment apprendre à apprendre ?	p 18
4 - 3 L'évaluation	p 20
4 - 4 Le projet technique	p 21

## 5 - La gestion de classes

5 - 1 Les rituels	p 23
5 - 2 La cohésion de groupe	p 24
5 - 3 Le conseil coopératif : former les élèves à la citoyenneté	p 25
5 - 4 La gestion des conflits	p 25

## 6 - Annexes

- Annexe I : Guide edusco SEGPA champ professionnel H.A.S.
- Annexe II : Fiche didactique séquence SEGPA
- Annexe III : Fiche didactique séance SEGPA
- Annexe IV : Fiche projet pédagogique
- Annexe V : Projet pédagogique 4ème Garçon de café
- Annexe VI : Projet pédagogique 4ème Boulanger
- Annexe VII : Projet pédagogique 4ème ou 3ème Couture
- Annexe VIII : Projet pédagogique 3ème Service en hôtellerie restauration
- Annexe IX : Exemples d'évaluations
- Annexe X : Repères de progressivité en champ professionnel H.A.S.
- Annexe XI : Exemple de fiche métier vierge
- Annexe XII : Les sigles en A.S.H.
- Annexe XIII : Guide d'équipements en HAS pour 8 élèves
- Annexe XIV : Bibliographie : quelques références en SEGPA



## 1 - La SEGPA, une structure incluse dans le collège

La SEGPA est une structure qui s'adresse aux élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien comme le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté), l'Ulis école.

Les élèves de SEGPA entrent dans les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Les enseignants deviennent des enseignants spécialisés ce qui nécessite une formation, le CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Ecole Inclusive).

L'enseignant PLP est un enseignant parmi de nombreux professionnels provenant de l'éducation nationale et des centres médico-sociaux encadrant les élèves.

### 1 - 1 D'où vient la SEGPA ? un peu d'histoire

A travers l'histoire de l'enseignement spécialisé, nous pouvons observer une réelle évolution du concept qu'est la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap que ce soit en France ou en Europe.

De l'exclusion de la scolarisation des enfants en handicap, en passant par l'intégration, nous assistons actuellement à l'école inclusive, c'est à dire à l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les établissements scolaires. Des dispositifs évoluent également pour participer à l'école inclusive.

Pour cela, un ensemble de partenaires professionnels gravitent autour de l'élève.

**L'école inclusive encourage un travail de collaboration entre ces partenaires.**

Afin d'illustrer cette évolution, voici des extraits issus du livre de Martine Caraglio, Inspectrice Générale de l'administration de l'Education Nationale et de la Recherche, docteur en sociologie. <sup>1</sup>

« Pendant près d'un siècle, le mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap, ou en difficultés graves, sera caractérisé par la ségrégation et l'omniprésence de la médecine expérimentale.

(...) La loi du 15 avril 1909 relative à la création des classes de perfectionnement organise ainsi l'ouverture de classes spécialisées annexées aux écoles primaires.

(...) Vers la fin de la 2<sup>nd</sup>e guerre mondiale, apparaît une nouvelle notion, celle de "l'enfant inadapté". *"Est inadapté un enfant, un adolescent ou plus généralement un jeune de moins de vingt et un an que l'insuffisance de ses aptitudes, ou les défauts de son caractère mettent en conflit prolongé avec la réalité ou les exigences de l'entourage conformes à l'âge et au milieu social du jeune."*

L'inadaptation apparaît comme quelque chose d'essentiellement pathologique dont la source se situe à l'intérieur même de l'individu.

(...) Jusqu'à la fin des années 1960, on assiste au développement de structures spécifiques organisées par type d'inadaptation. La spécialisation s'accélère.

L'enseignement spécialisé se segmente en deux grands champs :

- celui associatif de la santé et des affaires sociales qui occupe une place dominante;
- celui de l'Education Nationale

(...) En 1967, les S.E.S (Sections d'Education Spécialisées) créées pour les élèves dont le QI est compris entre 65 et 80 et qui ne présentent pas de handicaps associés importants répondent à l'obligation scolaire et à l'accès des élèves inadaptés au collège.

(...) La loi du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées pose le principe d'obligation éducative et place au premier rang la scolarisation en milieu ordinaire.

---

<sup>1</sup> Edition Que sais-je ? Martine Caraglio "Les élèves en situation de handicap".

(...) La loi d'orientation sur l'éducation de 1989 est fondamentale car elle garantit à chacun le droit à l'éducation. En 1990, les RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) sont créés. Les CLIS (Classe d'intégration scolaire) remplacent les classes de perfectionnement. **Les SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté) remplacent les S.E.S.** En 1995, l'enseignement secondaire ouvre ses portes aux élèves handicapés par les dispositifs collectifs : les UPI (Unité pédagogique d'intégration).

(...) La loi du 11 février 2005, impose un nouveau point de vue. Elle définit le Handicap dans une dimension sociale prenant en compte les conséquences du trouble subies par la personne dans sa vie quotidienne. L'élève en handicap est inscrit dans l'établissement du secteur par des adaptations pédagogiques et d'accès aux locaux. Cette loi reconnaît l'existence de troubles des fonctions cognitives et psychiques à côté des fonctions mentales sensorielles. En 2010, la circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 substitue les UPI en Ulis Pro (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) dans le 2<sup>nd</sup> degré.

(...) La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République consacre pour la première fois le principe d'inclusion scolaire. Toute personne, quels que soient son origine, sa situation ou son état, doit bénéficier d'une formation et il appartient à l'école de s'adapter et de s'organiser pour répondre à la situation et aux besoins de chacun. En 2015, les CLIS sont remplacées par les dispositifs ULIS école."

Depuis 2017, la circulaire n°2017-026 du 14 02 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) présente une unique formation pour le 1er et 2<sup>nd</sup> degré auprès des enseignants qui souhaitent se spécialiser."



## 1 - 2 Les textes réglementaires

**Les enseignements généraux et professionnels adaptés** circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=94632](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=94632)

**Le Certificat de Formation Générale** circulaire n° 2010-109 du 22-7-2010  
<http://www.education.gouv.fr/cid52842/mene1019034c.html>

**Le Diplôme National du Brevet série Professionnelle**  
<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/outils-pour-agir/le-film-annuel-des-personnels-de-direction/detail-d-une-fiche/?a=61&cHash=132e4ec209>

**Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**  
[http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html#Le\\_socle\\_commun\\_de\\_connaissances\\_de\\_compétences\\_et\\_de\\_culture](http://www.education.gouv.fr/cid2770/le-socle-commun-de-connaissances-et-de-competences.html#Le_socle_commun_de_connaissances_de_compétences_et_de_culture)

**Le CAPPEI** décret n° 2017-169 du 10-2-2017  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=112987](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112987)

### 1 - 3 L'organisation de la structure au sein du collège

La SEGPA est une structure particulière au sein du collège placée sous la responsabilité du chef d'établissement. Elle fait partie intégrante des collèges en terme de gestion administrative et pédagogique.

#### ○ Les instances qui font vivre le collège

Les enseignants de la SEGPA sont représentés par les instances suivantes de l'établissement :

**Le conseil d'administration** est l'organe délibératif de l'établissement. C'est lui qui fixe les grandes orientations mais aussi les règles et décisions qui organisent la vie du collège

**La commission permanente** : elle instruit toutes les questions soumises à l'examen du CA.

**Le conseil pédagogique** : il doit favoriser la concertation, faire des propositions d'organisation pédagogique et préparer la partie pédagogique du projet d'établissement.

**Le conseil de classe** : la participation fait partie de nos missions, du suivi de l'élève sur l'année scolaire.

**La commission d'Hygiène et de Sécurité** : elle est obligatoire quand les collèges ont une SEGPA, une visite des locaux et des ateliers est prévue pour contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité de l'établissement.

**Le conseil de vie collégienne** : il est consulté sur les principes généraux de l'organisation des études, l'élaboration du projet d'établissement, du règlement intérieur.

**Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté** : il est chargé de développer un programme sur la prévention des violences, de l'éducation à la santé, à la sexualité et des comportements à risque.

**Le conseil de discipline** : c'est l'organe disciplinaire concernant les élèves.

**La commission éducative** : elle examine la situation d'un élève dont le comportement est inadapté et propose des mesures éducatives.

#### ○ Le budget de l'établissement et la dotation horaire

**Le budget** est un acte politique qui rend possible la mise en œuvre des choix d'un établissement.

Le collège comme tout EPLE (établissement public local d'enseignement) a la responsabilité d'un budget propre. Le budget doit obligatoirement être voté par le CA.

Le budget de l'établissement comprend le budget du collège général, intégrant le budget SEGPA et le budget annexe comme celui de la restauration scolaire par exemple.

La gestion du budget des champs professionnels dépend de chaque établissement, il peut se présenter sous forme d'un montant pour chaque champ ou un montant total pour l'ensemble des champs professionnels.

Pour toute commande de matériel, fournitures, course, l'enseignant-e s'adresse auprès de l'intendance du collège et du directeur de la SEGPA.

Les collèges ont également des coopératives scolaires et/ou F.S.E. (Foyer Socio Educatif) qui facilitent le financement de voyages par exemple.

**La dotation horaire globale** est un volume d'heures d'enseignement attribué par les autorités académiques, (la DSEN-Inspection pour les collèges). Elle est composée de 3 parties :

- H.P. : les heures postes, heures d'enseignement correspondant à des personnes
- H.S.A. : les heures supplémentaires années, ce sont les heures au-delà du service obligatoire, elles sont inscrites dans l'état VS (Validation Service)
- H.S.E. : les heures supplémentaires effectives, ce sont les heures supplémentaires faites ponctuellement dans le cadre d'activités non inscrites au VS.

La dotation horaire est globale car elle comprend toutes les heures sans distinction. Le chef d'établissement établit la répartition en tenant compte des propositions du conseil pédagogique sur l'utilisation des heures complémentaires (groupes à effectif réduit, accompagnement personnalisé).



### ○ La SEGPA : son équipe éducative

Le chef d'établissement est le supérieur hiérarchique.

**Le directeur adjoint chargé de la SEGPA** soutient le chef d'établissement.

C'est un enseignant titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS). Il est chargé de l'organisation pédagogique et de l'animation de l'équipe enseignante (emploi du temps, répartition de la dotation des heures, accueil et rencontre avec les familles pré-orientées en SEGPA, organisation des réunions de synthèse et de coordination, lien entre le collège général et la SEGPA).

**L'équipe pédagogique de la SEGPA** est constituée de professeurs des écoles spécialisés, titulaires du CAPPEI, de professeurs lycée professionnel qui sont amenés également à se former au CAPPEI et de professeurs de collège pour des enseignements complémentaires, titulaires ou non du CAPPEI.

**Les réunions de coordination et de synthèse** ont pour objet d'assurer une concertation hebdomadaire au sein de l'équipe enseignante sur le projet pédagogique de la SEGPA et de permettre le suivi de chaque élève à travers ses possibilités d'évolution, les soutiens et les aides diverses susceptibles de lui être apportés.

Les partenaires professionnels au sein du collège avec qui nous travaillons sont principalement l'infirmière, l'assistance sociale, la psy EN. Ces professionnels ainsi que les PLC ayant en charge une classe de SEGPA participent ponctuellement aux réunions pour évoquer le cas des élèves.

### ○ Les objectifs premiers de la SEGPA

- Créer un climat de confiance et un contexte pédagogique rassurant et stimulant qui prend réellement en compte les difficultés de ces élèves particulièrement fragiles ;
- Acquérir la maîtrise du maximum **des compétences du cycle 3** du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité ;
- Acquérir le CFG (Certificat de Formation Générale, site Éduscol), et, dans la mesure du possible le DNB (Diplôme National du Brevet) en série Professionnelle ;
- Être en mesure d'accéder à une formation conduisant à une qualification de niveau ;
- Favoriser les inclusions en filière générale quand c'est possible.

La scolarité en SEGPA doit permettre à l'élève de se situer progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante à l'issue de la 3e.



## 2 - Les élèves de la SEGPA, des collégiens à part entière

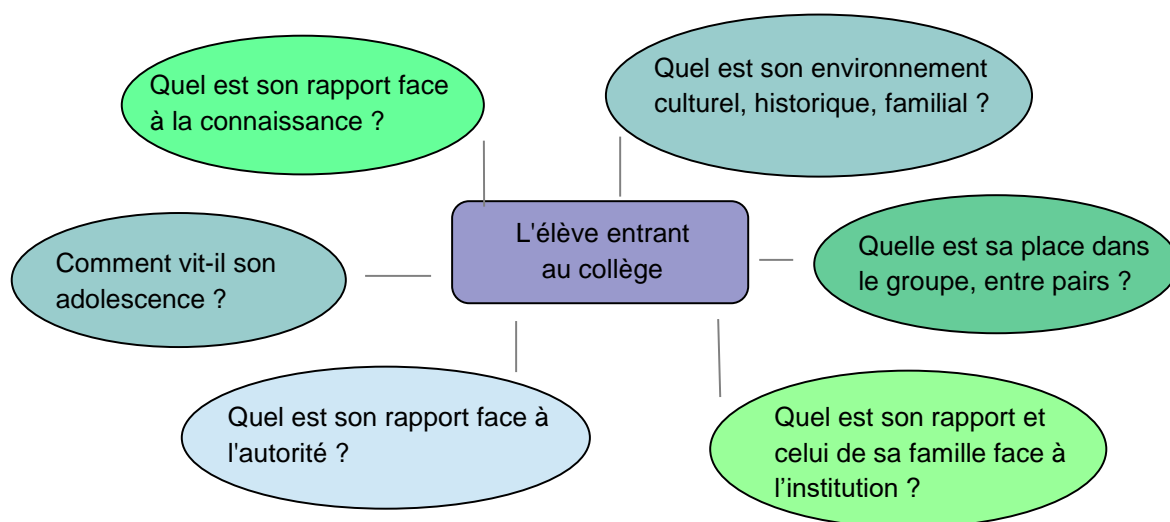
### 2 - 1 Le profil des élèves : les connaître pour les comprendre

La SEGPA accueille des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2), et présentent des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation (cycle 3).

La SEGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

#### ○ Les élèves et leur environnement



Une classe n'est donc pas un ensemble d'individus prêts à accueillir un savoir.

Tout-e enseignant-e est confronté(e) à une diversité d'individus et de leur environnement.

Le professionnalisme de l'enseignant-e est dans la prise en compte de l'ensemble des facteurs qui entourent les élèves ce qui rend le métier complexe.

Plusieurs propositions pour faciliter la prise en compte de l'ensemble des élèves dans un groupe sont présentées dans le chapitre 5. On peut citer la construction d'un cadre encourageant la cohésion de groupe, la construction d'une relation de confiance avec la famille, la présentation de pédagogies coopératives (pédagogies proposant la transmission des savoirs en tenant compte de l'apprenant, sa mise en activité et le respect du groupe).

Une classe de SEGPA est composée de profils hétérogènes d'élèves, en voici quelques exemples :

- Elèves ayant un bon raisonnement lors de situations orales mais le rapport à l'écrit est complexe et ne suit pas le raisonnement ;
- Elèves dont le rythme de travail est plus lent, ainsi que la compréhension des consignes ;
- Elèves refusant tout autorité et dont le rapport à la scolarité est difficile.



En faisant référence au bilan des SEGPA de juillet 2018<sup>2</sup>, la situation des élèves est résumée en trois points saillants :

- un manque partiel ou total d'un cadre familial et éducatif installé ;
- une difficulté à se repérer et à faire face aux contraintes liées au fonctionnement et à l'organisation mis en œuvre au sein du collège et de la SEGPA ;
- une difficulté à vivre ensemble, à tisser des liens.

Rappelons que le public d'adolescent-es est sensible à l'image d'eux-mêmes et aux regards ou expressions des adultes qu'ils côtoient.

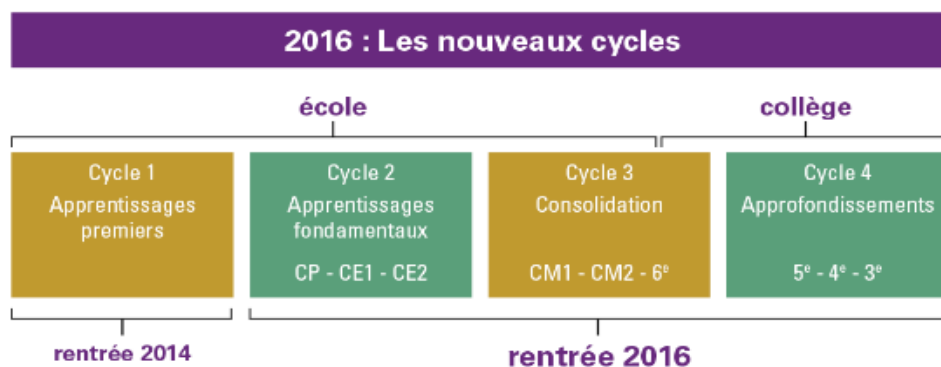


## 2 – 2 Les cycles d'enseignement

La scolarité des élèves de la SEGPA vise l'acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les élèves en 5ème intègrent le cycle 4 jusqu'à la 3ème.

En fin de 3ème, les élèves préparent le C.F.G et peuvent aussi se présenter au DNB série professionnelle. Ils pourront ensuite accéder à une qualification de niveau V en préparant un Certificat d'Aptitude Professionnelle.



**Objectif :** Acquérir la maîtrise du maximum des compétences du cycle 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité.

Source : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/college-2016/les-cycles-3-et-4-948117.kjsp>

<sup>2</sup> IGEN – Bilan des SEGPA – rapport n° 2018-076 de juillet 2018

## 2 – 3 Comment les élèves accèdent-ils en SEGPA ?

A partir du CM1, le directeur de l'école émet auprès des parents la possibilité d'un dossier SEGPA pour leur élève. Préparation, entretien, accompagnement sont programmés pour aider à la réflexion de la famille.

○ **Fin de la première année du cycle de consolidation soit CM1** : information aux parents des enseignements adaptés au 2<sup>nd</sup> degré.

○ **Deuxième année de consolidation soit CM2**, le dossier est constitué en plusieurs étapes :

- au cours du 1<sup>er</sup> trimestre : bilan psychologique réalisé par la psy EN
- au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre : étude du dossier par le conseil des maîtres et la psy EN avec avis des parents. Le dossier est préparé et transmis à l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription du 1<sup>er</sup> degré.

**Pré-orientation en 6<sup>ème</sup> SEGPA** : la Commission d'évaluation des dossiers, CDOEASD (Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré) oriente et affecte les EGPA :

- soit accord ou non des parents ou représentants légaux de l'affectation en fonction des places disponibles dans les collèges.
- Si refus des parents, le passage en 6<sup>ème</sup> ordinaire est appliqué.

○ **En 6<sup>ème</sup> soit à la fin de la 3<sup>ème</sup> année du cycle de consolidation (cycle 3)**, le conseil de classe en 6<sup>ème</sup> général peut proposer **une orientation en enseignements adaptés** selon les besoins de l'élève. Le dossier est soumis à la CDOEASD.

Si l'élève est déjà pré-orienté en 6<sup>ème</sup> SEGPA, il peut soit poursuivre sa scolarité en 5<sup>ème</sup> SEGPA ou intégrer une 5<sup>ème</sup> générale.

Si l'élève est en 6<sup>ème</sup> générale, il peut soit être orienté en 5<sup>ème</sup> SEGPA soit poursuivre sa scolarité en 5<sup>ème</sup> Générale.

Source : eduscol : élèves à besoins éducatifs particuliers

<http://eduscol.education.fr/pid26463/besoins-educatifs-particuliers.html>



## 3 - L'organisation pédagogique

### 3 – 1 Les enseignements de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

La SEGPA a une taille minimale de 4 divisions, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Les enseignements s'appuient sur les programmes et les compétences visés par les différents cycles du collège.

La circulaire indique que chaque division ne doit pas excéder 16 élèves, ce qui permet l'adaptation des programmes et le suivi individualisé de chaque élève.

La différenciation repose sur les activités, les situations et les supports d'apprentissage, ainsi que sur une approche plus individualisée des apprentissages.

Pour chaque élève, un bilan périodique dans le cadre du LSU (livret scolaire unique) s'appuyant sur les renseignements fournis par le livret de connaissances et de compétences ainsi que sur les résultats aux évaluations spécifiques du champ professionnel, est établi par le directeur-adjoint chargé de la SEGPA.

L'enseignement en 6e et 5e vise plus particulièrement le développement des apprentissages généraux et la démarche d'orientation professionnelle.

En 4e et 3e, la scolarité est plus orientée vers la découverte des milieux professionnels (plateaux techniques, stages en entreprise) et la préparation à une formation diplômante. Les périodes de stage ne doivent pas excéder 10 semaines sur les 2 années, sauf en cas d'individualisation.



### 3 - 2 Les parcours éducatifs

<http://eduscol.education.fr/cid101019/les-parcours-educatifs-ecole-college-lycee.html>

Les 4 parcours éducatifs permettent de suivre le travail de l'élève dans les différents domaines tout au long de sa scolarité.

Pour cela, il existe un outil Folios, outil qui donne la possibilité de garder la mémoire des expériences vécues et qui sert de support afin d'aider l'élève à prendre conscience de l'ensemble de ses acquis.

#### ○ Parcours Avenir

<http://www.education.gouv.fr/cid83948/le-parcours-avenir.html>

#### ○ Parcours du citoyen

<http://www.education.gouv.fr/cid100517/le-parcours-citoyen.html>

#### ○ Parcours éducation artistique et culturelle

<http://www.education.gouv.fr/cid20725/l-education-artistique-et-culturelle.html>

#### ○ Parcours santé

<http://eduscol.education.fr/cid105644/le-parcours-educatif-de-sante.html>

### 3 - 3 La préparation à l'accès à une formation professionnelle

La scolarité des élèves de la SEGPA situe les élèves progressivement dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante qui sera engagée à l'issue de la classe de troisième. Pour cela, la structure propose plusieurs dispositifs :

○ **Le Parcours Avenir** doit permettre à tous les élèves de SEGPA de construire progressivement une véritable compétence à s'orienter.

Un travail sur les 2 années (4ème et 3ème) est mis en place avec la famille car nous sommes confrontés à des situations complexes dans le choix d'orientation : lieu de formation à côté du domicile, choix pour rester avec les camarades, désaccord entre les parents et l'élève, aucune idée d'orientation. En effet, à 15 ans, il est difficile de demander à un élève de comprendre l'importance et le choix d'une formation professionnelle et de se projeter dans le futur.

○ **Les plateaux techniques** proposés concourent à la découverte de champs professionnels regroupant plusieurs métiers.

Voici la liste des champs professionnels :

- Habitat ;
- Hygiène Alimentation Services ;
- Espace rural & Environnement ;
- Vente - Distribution - Logistique ;
- Production industrielle.

○ **La mise en réseau des plateaux techniques**

La mise en réseau consiste à organiser des rotations de groupes d'élèves entre les SEGPA d'une zone géographique proche.

La mise en réseau permet la réalisation des objectifs suivants :

- découvrir des champs professionnels différents ;
- encourager l'adaptation dans un autre établissement ;
- encourager le déplacement de l'élève pour préparer et rendre possible une formation qualifiante plus éloignée selon le centre d'intérêt de l'élève ;
- encourager l'inclusion d'un élève dans un champ professionnel autre que celui du collège en adéquation avec son projet d'orientation ;
- augmenter les possibles dans la construction du projet d'orientation des élèves.

La mise en réseau nécessite une communication rigoureuse entre les SEGPA et avec les familles afin de permettre le fonctionnement dans les meilleures conditions.

○ **Les stages en milieu professionnel**

A partir de la 4ème, les stages en milieu professionnel participent à la découverte des activités professionnelles et des métiers.

**Les stages d'initiation en 4ème** ont pour objectif la découverte des milieux professionnels par les élèves afin de développer leurs goûts et leurs aptitudes.

**Les stages d'application en 3ème** ont principalement pour objectif l'articulation entre les compétences acquises dans l'établissement scolaire et les langages techniques et les pratiques du monde professionnel.

Selon le fonctionnement de la SEGPA et le projet professionnel de l'élève, l'organisation de ces stages peut être comprise entre 4 et 10 semaines sur les deux années. (Cf. circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 Les enseignements adaptés).

### ○ Les visites d'établissements de formation

Les visites et rencontres des équipes pédagogiques dans les établissements de formation permettent de consolider le projet professionnel des élèves. Ils peuvent ainsi se projeter. Ces visites motivent le collégien en fin de 3ème à entrer dans la vie lycéenne ou d'apprentis.

Des mini-stages sont proposés également aux élèves de 3ème en début d'année civile (janvier – février) dans les établissements de formation.

## 3 – 4 Les Accompagnements Personnalisés

Les apprentissages fondamentaux sont renforcés par une diversification et une différenciation des pratiques pédagogiques.

Les Accompagnements Personnalisés ou AP concernent tous les élèves du collège, les plus fragiles comme les plus performants avec un même nombre d'heures pour tous les élèves.

L'AP s'appuie sur la discipline de l'enseignant-e. Il vise à soutenir la capacité à apprendre et à progresser. Il permet de personnaliser les apprentissages des élèves afin de tenir compte des rythmes d'acquisition différents qui sont les leurs, des formes différentes de leur intelligence, de l'acquisition progressive de leurs compétences.

Les activités conduites en AP ont pour objectifs de favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail (compétences du domaine 2 du socle), de renforcer la culture générale en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des exposés, des interventions, des partages d'expériences...

Sources : <http://eduscol.education.fr/cid99430/l-accompagnement-personnalise-rentree-2016.html>

## 3 – 5 Les EPI : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires

Les E.P.I. permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective.

L'EPI est un enseignement complémentaire encadré par au moins deux professeurs de disciplines différentes.

L'EPI est un autre moyen pédagogique pour les élèves dans des situations d'apprentissage différentes, pour les inclure au collège général.

Il est proposé **8 thèmes interdisciplinaires** :

- Monde économique et professionnel
- Culture et création artistique
- Information, Communication, Citoyenneté
- Corps, santé, bien être et sécurité
- Sciences, technologie et société
- Transition écologique et durable
- Langues et cultures étrangères/régionales
- Langues et cultures de l'Antiquité

Sources : <http://eduscol.education.fr/cid99750/epi.html>

### 3 – 6 Les inclusions

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 intègre désormais le principe de l'école inclusive pour tous les enfants sans aucune distinction.

La circulaire n°2015-176 du 28 10 2015 présente que la structure SEGPA n'est pas un lieu unique où les enseignements sont dispensés aux élèves qui en bénéficient.

En effet, les élèves orientés en SEGPA peuvent participer aux apprentissages soit avec les enseignants spécialisés, soit dans les autres classes du collège soit dans un groupe de besoin.

Nous sommes bien dans des pratiques d'école inclusive qui permet de répondre aux besoins éducatifs de l'élève.

L'inclusion peut ainsi favoriser l'évolution des compétences et influencer sur le comportement des élèves qui en bénéficient.

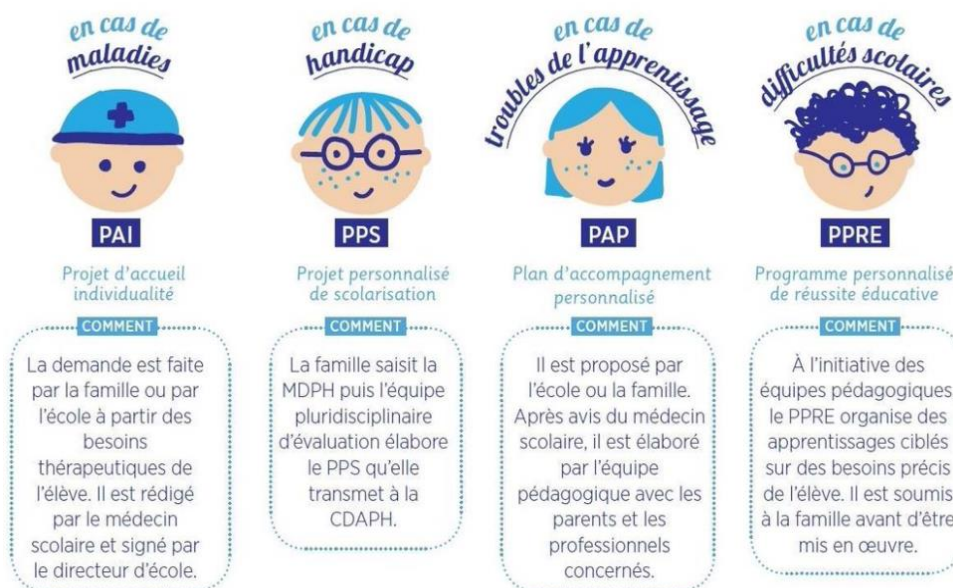
Sur les plateaux techniques, nous sommes également concernés par l'inclusion d'élèves à besoins éducatifs particuliers, que ce soit des élèves en dispositif ULIS Collège ou des élèves provenant des centres médico-sociaux.

L'important est un travail coopératif avec les coordonnateurs ULIS ou les enseignants/éducateurs spécialisés dans les centres médico-sociaux.

Il arrive également que l'enseignant spécialisé intervienne en co-intervention dans une classe ordinaire.

Ressource sur le site de l'académie de Besançon <http://sbssa.ac-besancon.fr/eleves-dulis/> et Annexe XII

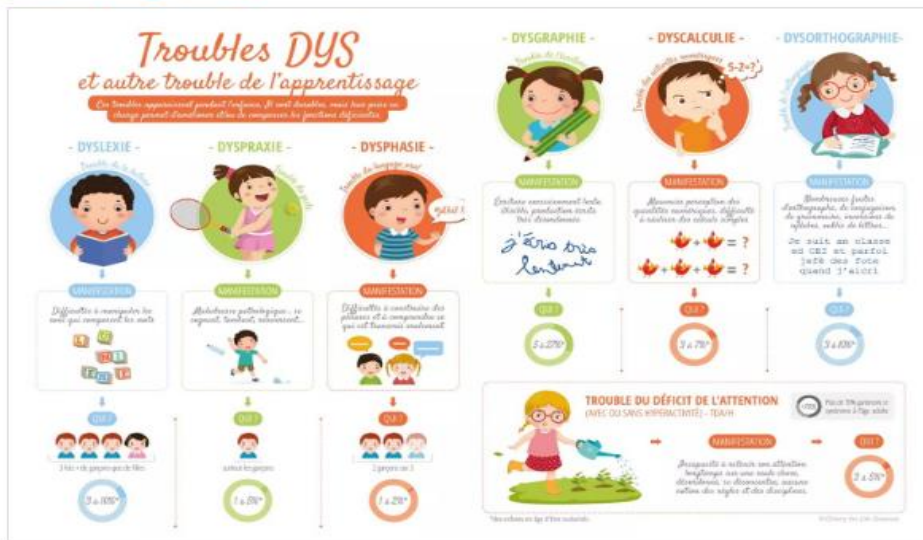
### Les dispositifs pour les élèves à besoins éducatifs particuliers





## Les troubles de l'apprentissage et autres troubles

@HOPTOYS\_FRANCE



### ○ Quelques indications en cas d'inclusion d'un élève ULIS Collège

**Les élèves à besoins éducatifs particuliers (E.B.E.P.)** : Ce sont les élèves qui nécessitent une adaptation de leur apprentissage en raison de difficultés ou de handicap dans un établissement scolaire : cela concerne les élèves de SEGPA, les élèves allophones, les élèves présentant des troubles de l'apprentissage (les DYS), les élèves présentant des troubles médicaux (allergies) ...

**La M.D.P.H.** (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : c'est un lieu unique qui exerce la fonction d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseils des personnes handicapées et de leur famille ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens face aux handicaps.

**La C.D.A.P.H.** (Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) : c'est une commission qui prend les décisions relevant de ses compétences : orientation, attribution d'une aide humaine individuelle ou mutualisée, attribution d'un matériel pédagogique adapté...Elle se réfère au GEVAsco.

**P.P.S.** (Projet Personnalisé de Scolarisation) : il présente le parcours scolaire de chaque élève en situation de handicap et est élaboré à partir de l'évaluation des besoins de l'élève.

**GEVAsco** : outil de recueil d'informations permettant d'évaluer les besoins de l'élève et de donner des renseignements, rempli par l'équipe éducative et l'enseignant référent.

**ESS** (Équipe de Suivi de Scolarisation) : elle se réunit une fois par an et est animée par l'enseignant référent. Elle permet d'évaluer la mise en œuvre du PPS. Elle réévalue les besoins de l'élève et peut faire des propositions transmises par un GEVAsco réexamen.

**L'enseignant référent** : il est enseignant spécialisé et assure la mise en œuvre du PPS et est l'interlocuteur entre les familles, l'équipe éducative et la MDPH. Il réunit et anime les ESS.



**Le coordonnateur ULIS** : il est enseignant spécialisé et fait partie de l'équipe éducative de l'établissement. Il organise le travail des élèves en situation de handicap dont il a la responsabilité en fonction des indications du PPS, en lien avec l'enseignant référent, les enseignants de l'établissement.

**L'A.E.S.H (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap)** : ce professionnel facilite, favorise et participe à l'autonomie des élèves. La MDPH notifie selon les besoins des élèves la présence d'une AESH dans le parcours de formation. Elle peut intervenir de manière individuelle pour un élève ou collective pour un groupe d'élèves (dispositif ULIS Collège par exemple).

Les sigles de l'ASH (Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves en handicap) se trouve en annexe XI.  
ou

Ressource : site académique besançon

<http://sbssa.ac-besancon.fr/les-sigles-rencontrees-dans-lash/>



## 4 - Enseigner en champ professionnel H.A.S.

### 4 – 1 Les missions du P.L.P. en champ professionnel H.A.S.

La circulaire de la SEGPA du 28 10 2015 vise à détailler les conditions nécessaires à l'individualisation des parcours de formation afin que tous les élèves soient en mesure, à l'issue de la scolarité obligatoire, d'accéder à une formation conduisant au minimum à une qualification de niveau V.

Les enseignements préprofessionnels assurés par le P.L.P. entrent dans cette mise en œuvre.

Ses missions peuvent alors se décomposer en deux parties :

○ Mettre en place un enseignement adapté aux élèves et valider l'acquisition des **compétences et connaissances du socle commun** (cycle 3 et 4) :

- Mettre en place de situations d'apprentissages mobilisant l'ensemble des élèves, leurs connaissances, leurs capacités, leurs savoirs êtres.
- Favoriser l'acquisition d'un vocabulaire spécifique et technologique ;
- Initier la compréhension et le respect des consignes, des protocoles, l'utilisation d'outils en milieu professionnel ;
- Valoriser la démarche, le processus d'apprentissage et l'effort du travail des élèves au-delà du résultat ;
- Favoriser les projets interdisciplinaires et intégrer les différents parcours éducatifs (parcours du citoyen, parcours santé, P.E.A.C.)
- Préparer les élèves aux diplômes : le C.F.G. et le D.N.B série professionnelle
- Entreprendre l'acquisition d'un savoir-être en milieu professionnel.

○ Mettre en place des situations d'apprentissage dans le but de la construction du projet d'orientation - **Parcours Avenir**

- Accompagner les élèves à la recherche de stage, à l'élaboration d'un CV, d'une lettre de motivation ;
- Organiser des visites d'entreprises, avec des partenaires sociaux pour les préparer aux attentes en milieu professionnel ;
- Organiser des visites d'établissements de formation post 3ème ;
- Accompagner les élèves lors de la mise en réseau des SEGPA.



## 4 - 2 Comment apprendre à apprendre ?

### ○ Quelques notions de neurosciences cognitives <sup>3</sup>

Les neurosciences prennent une ampleur importante dans notre système éducatif.

Un article provenant de Bénédicte Dubois nous donne un apport d'informations dans les domaines suivants :

- **les 3 types de mémoire** : la mémoire à court terme, la mémoire à long terme, la mémoire procédurale;
- **les 4 piliers de l'apprentissage** : l'attention, l'engagement actif, le retour d'information et la consolidation

L'objectif est de poursuivre la démarche de création de situations d'apprentissage de manière plus efficace et adaptées à l'ensemble des élèves de la part de l'enseignant-e spécialisé-e tout en conservant le rôle d'observateur qu'a l'enseignant vis-à-vis de l'attitude des élèves face à l'apprentissage.

### ○ Les neurosciences en SEGPA

Pour reprendre les propos de Bénédicte Dubois, responsable du pôle éducation inclusive, voici quelques pistes proposées afin de progresser dans nos pratiques :

- Multiplier les modalités de présentation (supports visuels, manipulations d'objets, expériences...)
- Offrir différentes situations qui permettent de réinvestir les acquis (ex : mettre la tenue professionnelle, respecter les consignes de sécurité, organiser son travail sont des compétences qui se réinvestissent dans toute nouvelle activité en milieu professionnel)
- Créer des représentations mentales : exemple d'un diaporama reliant les êtres vivants, le cycle de la vie et les microbes.
- Exprimer et valoriser l'émotion pour aider à retenir : lors de visites, lors de projets, insister sur la satisfaction du travail, de l'effort fourni pour aboutir aux résultats.
- Faire des rappels avec les séances précédentes - exemples : des QCM, des évaluations formatives, des quizz.
- Partir de la représentation des élèves pour ensuite aller vers des notions professionnelles (ex : partir des tenues de travail des parents pour aborder la tenue professionnelle).

### ○ Le statut de l'erreur en SEGPA

Le statut de l'erreur pour le scientifique, Stanislas Dehaene, **est une information comme les autres pour le cerveau.**

Le G.F.E.N.,<sup>4</sup> propose un extrait dans leur revue trimestrielle « *Dialogue* » aborde l'erreur avec un regard peu commun.

"Aux sujets de l'erreur en grammaire, comme en maths... changer son regard sur l'erreur. - Bernard Jay

(...) L'erreur c'est le lieu insupportable où le sujet se manifeste dans son indocilité.

Ne pas changer son regard sur l'erreur, c'est passer à côté de l'endroit où réussir peut faire sens pour le sujet et non pour l'institution quelle qu'elle soit.

(...) L'erreur serait cet interstice où le sujet noue/dénoue sa maîtrise/non maîtrise du réel.

---

<sup>3</sup> "L'apport des neurosciences cognitives pour l'enseignant" Bénédicte Dubois – responsable du pôle école inclusive – ifp Nord Pas de Calais Novembre 2017

<sup>4</sup> G.F.E.N. Groupe Français d'Education Nouvelle « *Dialogue Gfen Spécial Evaluation "Quand ils ne réussissent pas... Qu'est-ce que je change dans ma pratique* » n° 66 Février 1989

C'est le symptôme d'une recherche se faisant, l'endroit où le sujet parle pour de bon.  
A défaut de chercher dans l'erreur sa cohérence qu'elle lit comme défaut du sujet à rectifier, pour nous il s'agit de chercher dans l'erreur sa cohérence pour la prendre à défaut.  
(...) Chercher où ça fait sens pour le sujet, la considérer comme savoir du sujet pour lui proposer une situation qui fera rupture. Mais il appartient au sujet lui même de faire à la fois le sens et le dépassement de ce sens.  
D'abord, ne pas signaler l'erreur comme **une erreur mais comme un savoir**.  
C'est être créateur dans sa pratique d'enseignant, c'est garantir aux élèves une pratique de la recherche non comme une méthode mais comme mode d'appréhension du réel..."

### Exemple de l'erreur comme outil pédagogique

*Pourquoi un élève ne suit pas l'ordre des étapes lors de la réalisation d'une préparation sucrée ?*

L'élève a-t-il compris l'intérêt de respecter les étapes chronologiques ?

Nous pouvons expérimenter avec les élèves des séances où ils réalisent le même biscuit mais en ajoutant les ingrédients dans un ordre différent. Ils découvrent ainsi que si on mélange la farine avec l'œuf au tout début de la préparation et ensuite on ajoute les autres ingrédients (sucre, matière grasse), la préparation n'est pas homogène et le résultat après cuisson n'est pas satisfaisant. Si la farine est ajoutée à la fin après les autres ingrédients (œufs, sucre, matière grasse...), la préparation est homogène et on obtient les véritables biscuits attendus.

Grâce à cette expérimentation et aux erreurs, les élèves réalisent l'importance de l'ordre chronologique des ingrédients dans une recette et donc le respect des étapes d'une recette.

Photos représentant les expérimentations réalisées avec des enfants de moyenne section et des élèves:  
3ème HAS dans l'objectifs de découvrir les noms des ingrédients et l'ordre des ingrédients.  
(Projet 3ème HAS : découverte du métier d'ATSEM)



Groupe 1



Groupe 2



Groupe 3



Groupe 4

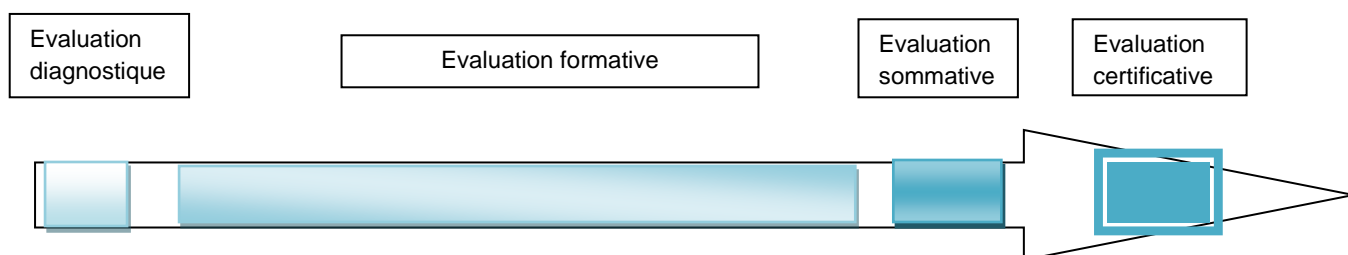
Résultat attendu



### 4 – 3 L'évaluation

L'objectif des évaluations est multiple mais on peut classer les évaluations en 3 catégories selon les attentes de l'enseignant :

- **l'évaluation diagnostique** intervient plutôt en début d'apprentissage pour faire le bilan des capacités, des connaissances et des représentations initiales des élèves afin de réajuster les objectifs, de remettre en cause des situations;
- **l'évaluation formative** : intervient en cours d'apprentissage, elle permet de vérifier les connaissances, les stratégies utilisées par les élèves et de découvrir les difficultés et les moyens d'y remédier. Elle évalue les acquisitions intermédiaires, des connaissances.
- **l'évaluation sommative** : intervient après un ensemble de tâches d'apprentissage constituant un tout, elle vise le positionnement de l'élève par rapport aux apprentissages attendus. **L'évaluation certificative** est celle qui transforme l'évaluation sommative en certification ou diplôme.



Afin de favoriser une approche positive de l'évaluation, l'enseignant-e pourra procéder de la manière suivante :

- indiquer précisément à l'élève ce qui est attendu;
- lui restituer un bilan détaillé;
- lui donner les moyens de progresser et de résoudre ses difficultés scolaires;
- lui communiquer ses progrès en étant attentif à l'interprétation des commentaires qui lui sont adressés;
- respecter la diversité des rythmes des élèves;
- situer les performances à atteindre par rapport à l'élève et non en fonction des autres;
- amener l'élève à réfléchir sur le processus d'apprentissage plutôt que sur le produit à obtenir;
- aider les élèves à surmonter un obstacle qui pourrait les empêcher de montrer ce qu'ils savent faire;
- faire de l'évaluation une démarche et pas seulement une mesure;

Ressource : <http://sbssa.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/sites/2/2017/05/Formation-des-contractuels-sur-l%C3%A9valuationMode-de-compatibilit%C3%A9.pdf>

Pour compléter les propos ci-dessus, voici quelques extraits du livre portant sur une réflexion de l'évaluation formative de Maria – Alice Médioni <sup>5</sup>

« (...) Ce n'est pas l'enseignant qui régule l'élève, car personne ne peut le faire à sa place. Les interventions extérieures sont des sources potentielles de régulation, des médiations qui peuvent contribuer à l'autorégulation des apprenants.

Linda Allal présente la régulation à travers 3 types d'interactions :

- entre l'élève et l'enseignant
- entre l'élève et ses pairs
- entre l'élève et un matériel ..."

<sup>5</sup> « L'évaluation formative au cœur du processus d'apprentissage, des outils pour la classe et la formation » - Maria – Alice Médioni – Edition Chronique Sociale

(...) Mais la capacité à mobiliser des connaissances, des stratégies et des comportements intégrés et à les utiliser pour mieux apprendre n'est pas partagée de façon égale chez tous les apprenants.

Elle est forcément liée aux expériences individuelles et particulièrement aux pratiques sociales nettement différenciées : l'auto-évaluation, l'auto-questionnement, l'auto-contrôle, le souci de la vérification, l'auto-correction, la capacité à se fixer des objectifs et à se responsabiliser, ne sont pas des pratiques encouragées dans toutes les familles de mêmes milieux sociaux.

L'école a une responsabilité certaine dans sa volonté et sa capacité à outiller les élèves dans ce sens.

(...) Ce qui vaut pour les apprenants vaut également pour les enseignants et les formateurs : ce ne sont plus des procédures automatisées qui lui sont demandées mais la capacité à réagir à de situations nouvelles, inédites et à prendre les décisions opportunes.

Plutôt que de s'épuiser à remplir des grilles, l'enseignant doit s'outiller sur le plan didactique dans sa discipline et dans une approche plus transversale – évaluation formative, régulation, métacognition, statut de l'erreur, situation d'apprentissage, obstacle, stratégie cognitive, etc. afin de devenir un praticien réflexif et pouvoir regarder les compétences mises en œuvre réellement par les apprenants.

(...) On apprend bien plus que des mathématiques... dans un cours de mathématiques. Selon les modalités de travail et de transmission, on peut apprendre à se couler dans un moule, à reproduire et à se distinguer ou bien à réfléchir, remobiliser, s'engager, prendre des décisions, des risques, coopérer.

(...) L'évaluation formative et l'autoévaluation exigent un effort de transparence qui ne peut être accordé que dans un climat de sécurité maximum. C'est la coopération qui doit se substituer à la compétition, la confiance à la défiance, le désir de comprendre à celui d'écraser l'autre..."

#### 4 – 4 Le projet technique

##### ○ La pédagogie de projet :

Depuis plusieurs années, la pratique de la pédagogie de projet est encouragée, c'est à dire la construction de projet pour que les élèves mobilisent un ensemble de compétences afin de réaliser les activités du projet. Ce sont des situations d'apprentissage différentes.

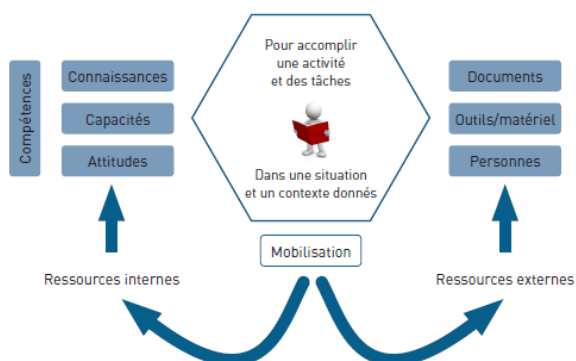
Ce type de pédagogie entraîne des avantages dans différents domaines :

- les élèves s'engagent dans des activités dont ils perçoivent le sens ce qui renouvelle leur intérêt pour l'école;
- les actions nécessaires à la réalisation du projet sont des moyens de mobiliser des savoirs, des compétences acquises mais aussi nouvelles;
- les actions à réaliser doivent tenir compte des contraintes économiques, matérielles, temporelles et humaines;
- le projet permet de s'ouvrir aux autres, à d'autres institutions, à partager des compétences, à confronter des avis;
- la participation active au projet implique une vie collective et donc une formation à la vie civique.



## ○ Schéma des mobilisations des élèves lors d'un projet technique

Source : Enseigner en SEGPA – académie de Nantes Avril 2018



## ○ Les fiches didactiques : séquences et séances

Les fiches didactiques de séquence et séance entrent dans la trousse à outils de l'enseignant-e. En début de carrière, nous sommes amenés à reproduire des séances reçues au cours de notre propre scolarité. En effet, on a tendance à partir de notre représentation et la mettre en pratique.

La professionnalisation du métier passe par les fiches de séquences et de séances dans un objectif d'aider l'enseignant-e :

- à mobiliser les capacités des élèves
- à mettre en activité l'ensemble des élèves
- à identifier les attentes, les notions, les apprentissages à acquérir
- à réajuster si nécessaire
- à préparer l'ensemble des outils nécessaires pour la réalisation des séances
- à préparer une progression durant l'année ou les deux années;
- à préparer les évaluations

**Les fiches didactiques** se trouvent sur le site de l'académie de Besançon <http://sbssa.ac-besancon.fr/fiches-didactiques/> ou en annexes II et III.

### Les verbes d'action

La fiche didactique se construit en utilisant des verbes d'action qui aideront à la précision de l'objectif. Vous trouverez la liste des verbes d'action sur le site de l'académie de Besançon <http://sbssa.ac-besancon.fr/des-verbs-utiles/>

## ○ Document ressources pour la construction de projets techniques (voir les annexes)

- Annexe I : Guide edusco SEGPA champ professionnel H.A.S.
- Annexe II et III : Fiche didactique séquence SEGPA et Fiche didactique séance SEGPA
- Annexe IV : Fiche projet pédagogique
- Annexe V : Projet pédagogique 4ème Garçon de café
- Annexe VI : Projet pédagogique 4ème Boulanger
- Annexe VII : Projet pédagogique 4ème ou 3ème Couture
- Annexe VIII : Projet pédagogique 3ème Service en hôtellerie restaurant
- Annexe IX : Exemples d'évaluations
- Annexe X : Repères de progressivité en champ professionnel H.A.S.
- Annexe XI : Exemple de fiche métier vierge



## 5 - La gestion de classes

"Tout éducateur sait que l'éducation, la véritable éducation se construit quand on tente de découvrir et qu'on réussit à inventer une ligne de passage où nul ne gagne ou ne perd, mais où chacun progresse grâce à l'autre : l'adulte en se dépassant pour dépasser la résistance de l'enfant, l'enfant en se dépassant pour dépasser ce qu'il était et tenter de faire "son œuvre de lui même".<sup>6</sup>

Notre métier est avant tout éducatif, l'école est le seul lieu où les différences, les diversités culturelles sont confrontées.

Les élèves sont des adolescents qui recherchent un cadre et une stabilité affective.  
L'enseignant est le garant de la limite juste et fondée.

### Définir ses intentions d'enseignant - e :

Quelles sont mes attentes vis à vis des élèves ?  
Qu'est-ce que je tolère, ce que je ne tolère pas ?  
Quelles sont les attentes des élèves ?

### 5 – 1 Les rituels : créer un espace commun

Issu du latin « rituales libri » (livres traitant des rites), le mot « rituel » qualifie ce qui est conforme ou réglé par un rite.

Les rituels se définissent comme des pratiques à caractère social, **qui ont un rôle de renforcement de l'ordre social et de la cohésion du groupe**. Ils ont pour caractéristique de créer un espace commun dans lequel se construisent des pensées et/ou des actes partagés. Les rituels comportent de multiples aspects, liés à leurs dimensions individuelle et collective, psychologique et sociale, cognitive et émotionnelle.

Pourquoi parler de rituels au collège ? En SEGPA ? En champs professionnels ?

Nous sommes confrontés à des élèves de cultures différentes, de croyances différentes et un phénomène social orienté vers l'individualisme.

Le cadre est nécessaire en tenant compte de l'environnement des élèves. Les élèves attendent ce cadre car ils apprécient les décisions justes et authentiques.

Les rituels entrent dans ce cadre, ils stabilisent, recadrent des comportements déviants. **Ils apportent un lien collectif social.**

Nous avons à provoquer une pédagogie de rupture, rupture des préoccupations de l'extérieur de chacun, rupture des sollicitations, des accélérations, des croyances de chacun pour inventer des regroupements des élèves dans un intérêt collectif, des espaces spécifiques au sein desquels les comportements individuels sont encadrés par des pratiques recherchant à incarner le projet.

Il n'y a pas de collectif sans rituels.

Les rituels qui donnent sens ont un effet réel mais ils n'abolissent pas les différences et les singularités ; ils n'effacent pas miraculeusement les adhérences familiales et sociales.

### Références de rituels qui donnent sens :

- extrait Dialogue GFEN "Collège, diversifier ou démocratiser l'accès au savoir" n°107 2002  
"Jour de rentrée, les cinq premières minutes, un rituel à construire."

<sup>6</sup> Philippe Merieu – "Eduquer après les attentats" Edition esf

Mettre en place une situation qui pose le délicat problème du respect de l'élève en tant que personne et de son accueil en tant qu'apprenant.

- extrait "Les cahiers pédagogiques"<sup>7</sup>

En quoi le rituel d'accueil incite les élèves à s'installer dans le travail ?

- "Eduquer après les attentats" – Philippe Merieu<sup>8</sup>

## 5-2 La cohésion de groupe

### ○ Construire une cohésion de groupe

La cohésion de groupe est une nécessité dans le but d'établir un lien de confiance entre l'enseignant et les apprenants, entre les apprenants eux mêmes.

Un groupe d'individus est un lieu où les individus se mesurent, se confrontent, se dominent...

Créer une cohésion de groupe entre dans la mise en place d'un climat bienveillant pour une "réussite" dans les apprentissages.

Créer une cohésion de groupe signifie de définir des valeurs collectives, des rituels, de créer un sentiment d'appartenance à un groupe dont l'objectif est d'acquérir des compétences, des connaissances, un savoir, ensemble.

Le cadre est indispensable, il est important de donner un cadre clair et si tenir, tenir la parole donnée, éviter "*la crise de la parole tenue*"<sup>8</sup>, les élèves testent immanquablement l'enseignant à ce sujet.

Les règles que nous donnons doivent être appliquées si les limites sont dépassées. Pour cela nous pouvons établir les règles avec les élèves (quelles sont les attentes de l'enseignant ? quelles sont les attentes des élèves ?).

Des ressources pédagogiques existent pour consolider un groupe et apprendre avec les autres.

CRAP : Centre de Recherche des Apprentissages Pédagogiques

OCCE : Office centrale de la coopération à l'Ecole

### ○ Des exercices de cohésion de groupe

Voici des exemples d'exercices mettant en avant l'intérêt du groupe et sa dynamique.

- Demander aux élèves de donner la couleur ou l'animal préféré du voisin de droite (*la concentration, l'attention, apprendre à se connaître*)
- Choisir un thème (exemple les ustensiles de cuisine, les prénoms féminins...), les élèves forment une ronde et chaque élève doit citer un nom le plus rapidement possible en lien à ce thème sans répéter celui des autres (*l'attention, le dynamisme*)
- Choisir un thème (exemple les ustensiles de cuisine, les prénoms féminins...), les élèves sont en rond et chaque élève doit citer un nom le plus rapidement possible en lien à ce thème sans répéter celui des autres (*l'attention, le dynamisme*)

<sup>7</sup> Cahiers pédagogiques novembre 2017 Dossier « Voie professionnelle » p 46 « Sur le seuil »

<sup>8</sup> Philippe Merieu – " Eduquer après les attentats" Edition esf

- Proposer des exercices du corps pour reposer le mental (poser ses pieds au sol et porter son attention au niveau des pieds, porter son attention au niveau de l'entrée d'air des narines ou de la bouche (*revenir à soi, se calmer, calmer le mental*))
- Mettre en place la lecture d'un poème ou l'écoute d'une chanson française après chaque pause méridienne (*transition entre l'extérieur et la classe*)
- Bingo : exercice pour aller vers l'autre et de découvrir ses compétences, ses qualités

### 5 – 3 Le conseil coopératif : former les élèves à la citoyenneté

L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) est une association qui promeut et soutient la coopération comme valeur centrale et mode d'action à l'Ecole. Elle intervient dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et présente des outils pédagogiques coopératifs aux enseignants.

<http://www2.occe.coop/>

Le professeur principal donne une heure de vie de classe afin d'informer les élèves sur des situations de la vie quotidienne, sur le climat de la classe. Cette heure de vie de classe peut se présenter sous forme de **conseil coopératif**, démarche qui initie à l'apprentissage de la démocratie, influence sur la cohésion de groupe.

Source : [http://www.occe.coop/~ad69/IMG/pdf/Mettre\\_en\\_place\\_un\\_conseil\\_de\\_cooperative.pdf](http://www.occe.coop/~ad69/IMG/pdf/Mettre_en_place_un_conseil_de_cooperative.pdf)

### 5 – 4 La gestion des conflits

Les conflits relationnels sont inévitables dans tout espace où se côtoient les individus.

Les élèves sont des adolescents vivant ce passage autour de confrontations des règles, des limites, d'émancipation familiale, de regroupement entre pairs, d'expressions émotionnelles amplifiées...

Cette tranche d'âge nous demande d'être un référent le plus juste dans le cadre posé, les élèves nous remettent sans cesse face au cadre et observent nos réactions selon les situations conflictuelles.

Voici quelques pistes selon le type de conflit :

#### ○ La place de l'émotion dans notre enseignement

On ne peut minimiser la part émotionnelle dans notre métier avec les élèves relevant de la SEGPA.

Il suffit d'un simple bruit, ou d'événements extérieurs imprévus pour supprimer l'ambiance de travail instaurée !

Les mots pour exprimer les maux, l'usage du vocabulaire émotionnel aide à la gestion des conflits. Un élève qui entend et reconnaît ses émotions ne réagira pas de la même manière que si son ressenti est ignoré.

Un simple mot "oui ta colère est légitime, ta tristesse est compréhensible" sans donner tort ou raison peut suffire à calmer un élève et surtout à reconnaître son intériorité.

L'enseignant peut ainsi veiller à bien exprimer ses émotions (de colère, d'énervement, d'inquiétude, de joie...) pour encourager l'empathie des élèves et l'expression de leurs propres émotions.

*Dans certains cas, nous sommes confrontés à des surcharges émotionnelles provenant des élèves qui nous dépassent. Il est important de laisser la place à notre impuissance selon les situations rencontrées et de demander aide et soutien pour ne pas rester seul-e dans une situation conflictuelle.*

*Dans d'autres cas, l'équipe éducative est démunie face à la situation de certains élèves en raison de leur attitude face à l'adulte, face au travail ou le manque soutien de la famille.*

Le profil des élèves a changé, évolué. Il semble important de leur expliquer ce qu'est l'effort au travail, le fruit de leur travail. De même, quand les élèves réalisent une préparation alimentaire suivie de l'entretien des locaux, insister sur l'effort fourni, le fruit de leur travail, la joie procurée par le partage, l'échange entre eux, la joie de réussir est important et entre dans la valorisation de leur travail et l'estime d'eux mêmes.

Comment se positionner entre nos propres émotions et celles des élèves ?

Comment arriver à les encourager à exprimer leurs émotions pour mettre des mots et éviter des réactions plus agressives ?

Des formations au P.A.F. (Plan Académique de Formations) sont proposées début septembre abordant des thèmes comme la gestion des conflits, la gestion des émotions dans nos pratiques.

### ○ La gestion de conflit entre l'enseignant et l'élève dans sa classe

Selon la situation et le degré de gravité du conflit, voici des exemples d'attitude que l'enseignant-e peut adopter :

- entreprendre une médiation orale : expression des faits et du ressenti/émotions de l'enseignant, expression des faits et du ressenti/émotion de l'élève, réparation orale ou écrite selon la gravité
- effectuer une médiation écrite : écrire un rapport d'incident qui engendre soit la rencontre de la famille, soit une sanction donnée à l'élève (heure de retenue) ...
- demander l'intervention du CPE ou du directeur de la SEGPA : l'élève n'est pas en capacité à se remettre en question ou à entendre malgré l'expression des faits et du ressenti de l'enseignant-e qui a besoin d'un médiateur pour calmer la situation.

### ○ La gestion de conflit entre pairs dans la classe

- mettre en place un médiateur qui gère les petits conflits entre élèves sans l'intervention de l'adulte<sup>9</sup> (Sylvain Connac, pédagogue, enseignant chercheur Sciences de l'Education – Université de Montpellier)
- l'enseignant-e intervient avec présentation des faits de chacun et leur ressenti, mise en place d'une réparation
- l'intervention du CPE en cas de difficulté de l'enseignant dans ou au dehors de la classe

### ○ Le rapport à la famille

Si on se réfère à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la participation des parents est également une priorité pour la réussite de tous les élèves.

*" ... L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. **Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.** "*

Etablir un lien de confiance entre les familles et le corps enseignant est primordial pour la réussite de la scolarité des élèves et d'un cadre bienveillant dans la classe.

Ce lien est écrit par l'intermédiaire du carnet de correspondance de l'élève mais il est important également que des rencontres soient fréquentes afin de provoquer des échanges réguliers entre l'équipe éducative, les familles et les élèves.

Toutefois, des familles s'opposent totalement à l'Institution, ce qui empêche un suivi de la scolarité de leur enfant. L'équipe se sent alors démunie face à de telles situations.

Le champ professionnel HAS crée un espace où les rencontres avec les familles sont possibles sous des formes différentes : lors d'un goûter par exemple ou d'un repas ou lors de la présentation d'un projet.

---

<sup>9</sup> Connac S. (2011). Vous voulez qu'on vous aide ? Cahiers Pédagogiques, 488, Mars.